

M. Marshall: Monsieur l'Orateur, le premier ministre a peut-être mal interprété ma question. Consentirait-il à ce que la question soit renvoyée aux comités permanents devant lesquels les associations d'anciens combattants pourraient se faire entendre afin que l'on puisse établir un régime approprié qui serait à l'avantage de tous les Canadiens?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne comprends pas très bien sur quoi ces personnes seraient entendues. S'il s'agit de l'octroi des décorations et des honneurs, j'ai répondu négativement. J'ose espérer que ce ne serait ni au comité permanent ni à quelque député de décider qui doit recevoir une récompense. Les avis des anciens combattants peuvent et devraient être transmis par l'intermédiaire du gouverneur général et des conseils consultatifs établis. C'est ce qui s'est fait dans le passé et ce qui continuera de se faire pour ce qui est des candidatures aux diverses récompenses.

M. l'Orateur: La présidence donnera la parole au député d'Ontario pour une question supplémentaire, mais ensuite nous pourrions peut-être passer à un autre sujet. Si des députés estiment que la question mérite d'être examinée plus à fond, nous pourrions y revenir plus tard au cours de la période des questions. Pour le moment, la présidence donne la parole au député d'Ontario qui sera suivi du député de York-Sud.

M. Norman A. Cafik (Ontario): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre au sujet de l'octroi de décorations pour bravoure. Je me demande s'il songerait à accorder une telle récompense au chef de l'opposition qui ose siéger le dos tourné au député de Crowfoot?

Des voix: Quelle honte!

M. Bell: Retirez vos paroles!

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas être trop susceptible et je ne veux pas être pointilleux mais je crois en toute déférence que le député traite à la légère une question très importante.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. J'avais l'impression qu'il était temps de passer à un autre sujet. Je regrette peut-être d'avoir accordé la parole au député d'Ontario. Je la passe au député de York-Sud.

M. Horner: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège.

M. l'Orateur: Le député soulève-t-il la question de privilège?

M. Horner: Oui, monsieur l'Orateur. Je ne veux pas prolonger ce débat, mais j'estime que les remarques du député constituent une atteinte à mon honneur et une

[Le très hon. M. Trudeau.]

censure de ma conduite éventuelle. En toute justice pour moi-même et pour la chambre, le député devrait être prié de retirer ces remarques qui, à mes yeux, sont antiparlementaires.

Des voix: Retirez-les!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois dire que j'ai cru voir le député d'Ontario sourire en formulant ces remarques.

Des voix: Oh, oh!

M. Bell: Le sourire n'est pas consigné au compte rendu.

M. l'Orateur: Le député soutient que le sourire n'est pas consigné, et j'en conviens avec lui. La période des questions est limitée à 40 minutes et je rappelle aux députés qu'ils devraient bien réfléchir avant de poser une question. Je conviens avec le député de Crowfoot que le député d'Ontario n'a pas le droit de censurer les actes des députés.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Je crois aussi que le député n'avait pas l'intention d'agir ainsi et je le prierais de confirmer mon impression.

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, je m'empresse de faire consigner au compte rendu que je souriais à ce moment-là. Depuis que je suis député à cette Chambre je n'ai jamais fait de remarques malveillantes, ni n'ai-je eu l'intention d'en faire au sujet du chef de l'opposition ou du député de Crowfoot.

Une voix: Vous avez été pris en pleine mesquinerie.

M. Bell: Une autre circonscription de moins; combien vous en reste-t-il?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Passons au prochain sujet. La parole est au député de York-Sud.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je vais me rendre à votre désir de passer à un autre sujet, mais je ne peux laisser passer l'occasion de dire que le sourire du député d'Ontario ne lui donne pas pour autant de bonnes manières.

Des voix: Bravo!

M. Cafik: Je soulève la question de privilège...

M. l'Orateur: A l'ordre. On a accordé la parole au député pour lui permettre de poser une question. Il y a renoncé pour laisser le député d'Ontario poser la question de privilège.

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, je ne m'oppose pas à ce que vient de dire le chef du NPD, pourvu qu'il veuille bien dire que ces manières ne peuvent être améliorées.

Une voix: Si vous continuez vous n'en sortirez pas.

M. Bell: Je propose l'ajournement de ce débat.